NOTE D'INFORMATION

CAT EQUILIBRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18121 en date du 09/11/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

Royaume du Maroc

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

ME

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CAT EQUILIBRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036055**
- Date et référence de l'agrément : **29/09/2008, AG/OP/026/2008**
- Date de création : **04/04/2000**
- Siège social : **163, Av Hassan II**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** représenté par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca,** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
WAFA GESTION	Mohamed Adil HAITAMI

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **NAWFAL AMAR**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (Exclu)**
- Sensibilité max : **9 (Exclu)**
- Indice de référence : **50% MBI MLT + 50% MBI LT**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription et en titres d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés » n'excèdera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **Supérieure à 10 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels - CAT**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **19/05/2000**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans la presse économique.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - ✓ **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - ✓ **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, au siège social de Wafa Gestion et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative**
- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont entièrement distribuées selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.**

Les principaux membres dudit conseil sont : Messieurs Boubker JAI et Mohamed EL KETTANI respectivement Président et Administrateur.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du repport à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celui-ci doit intervenir dans un delai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **3% dont une part acquise de 0.1%**

 - Commission de rachat maximale :
 - **1.5% dont une part acquise de 0.1%**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2%. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de resultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20 000 DHS
2-Commissaire aux comptes	20 000 DHS
3-Commission AMMC	0.025%
4-Dépositaire	0.05%
5-Maroclear(Comission de gestion du compte émission)	4 000 DHS ANNUELLE
6-MAROCLEAR (Droit d'admission)	TRIMESTRIEL SELON LES CONDITIONS EN VIGUEUR
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion-1-2-3-4-5-6